

DEC 1/2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 16 novembre 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 16 novembre 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Virement de crédits n° DEC 1/2018 à l'intérieur de la section VI - Comité économique et social européen - du budget général pour l'exercice 2018



Bruxelles, le 7 novembre 2018
(OR. en)

13781/18

FIN 845
INST 424
PE-L 51

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Virement de crédits n° DEC 1/2018 à l'intérieur de la section VI - Comité économique et social européen - du budget général pour l'exercice 2018

1. Le 25 octobre 2018, le Comité économique et social européen a soumis au Conseil sa proposition de virement de crédits n° DEC 1/2018.

Cette proposition vise à transférer un montant global de 575 000 EUR des postes 1220 (*Indemnités en cas de retrait d'emploi ou de mise en congé*), 1404 (*Stages, subventions et échanges de fonctionnaires*), 1408 (*Droits liés à la prise de fonctions, à la mutation et à la cessation de fonctions*) et 1420 (*Prestations d'appoint pour le service de traduction*) au poste 2007 (*Aménagement des locaux*).

2. Le Comité économique et social européen propose de transférer des crédits inutilisés de son budget pour l'exercice 2018 afin de permettre le financement des projets immobiliers au vu des besoins de sécurité accrus, du vieillissement des infrastructures et de la conformité aux obligations légales, en particulier en ce qui concerne les règles environnementales.

3. Le Comité budgétaire a examiné cette proposition de virement lors de sa réunion du 31 octobre 2018.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits;
 - le projet de lettre figurant à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil

au : président du Comité économique et social européen

copie au : président du Parlement européen

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 27, paragraphe 4, du règlement financier¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 1/2018 à l'intérieur de la section VI - Comité économique et social européen - du budget général pour l'exercice 2018.

(formule de politesse)

¹ Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).